

# Rapport de consultation

19 octobre 2023

Conseil régional de l'environnement Mauricie

# Plan nature 2030 – La Mauricie

Le Gouvernement du Québec a pris un engagement lors de la 15e conférence sur la biodiversité des Nations unies (COP15) qu'a accueillie la ville de Montréal en décembre 2022. L'intention annoncée est de doter le Québec d'un Plan nature 2030 pour participer à l'atteinte des objectifs du cadre mondial qui vise à faire face au déclin de la biodiversité. Une enveloppe de 650 millions de dollars accompagnera ce plan qui est à construire avec la société civile.

## La crise de la biodiversité : un enjeu à prendre au sérieux

Les groupes d'experts et de scientifiques internationaux (IPBES) estiment à environ un million le nombre d'espèces animales et végétales menacées d'extinction à plus ou moins brève échéance. Cette crise met à risque l'équilibre des écosystèmes et la qualité des milieux naturels qui rendent des services desquels dépendent les populations : qualité de l'eau potable, santé des sols et des forêts, rendement agricole, etc.

## Une mobilisation régionale

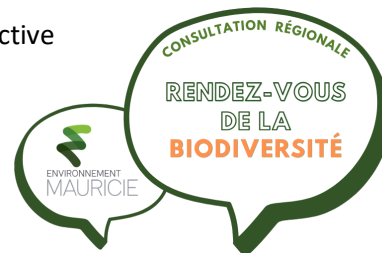
En août 2023, les 17 conseils régionaux de l'environnement, dont Environnement Mauricie, ont reçu le mandat de sensibiliser et consulter les municipalités et la société civile autour de la biodiversité, afin de créer une grande mobilisation permettant d'atteindre les cibles du cadre mondial de la biodiversité. Cette mobilisation se veut un rempart à une approche de type *top-down* pour que les acteurs locaux participent à l'élaboration de la future politique nationale de biodiversité. Ainsi, la Mauricie a son mot à dire. Chaque municipalité, mais aussi les représentants de la société civile, les institutions et les entreprises privées sont invités à **adopter une résolution** pour reconnaître l'importance de protéger la biodiversité et leur intérêt à participer à la mise en œuvre du Plan nature 2030.

## Le Rendez-vous de la biodiversité en Mauricie

Environnement Mauricie a invité les 42 municipalités de la région, ainsi que la société civile à se rassembler pour un grand Rendez-vous de la biodiversité le 19 octobre 2023 à Saint-Mathieu-du-Parc. Cette journée sert à alimenter la future politique nationale de biodiversité à partir du point de vue des intervenants locaux de la Mauricie.

Les **objectifs** de l'événement étaient les suivants :

1. Mobiliser et informer la Mauricie des axes et cibles proposés par le Gouvernement du Québec pour le Plan nature 2030
2. Commenter et bonifier la feuille de route à partir de la connaissance et de l'expérience régionale pour que la mise en œuvre soit une responsabilité collective
3. Dégager une vision régionale de la biodiversité en Mauricie et cibler les actions prioritaires par secteurs pour relever les défis actuels



# Le Plan nature 2030

(feuille de route proposée)

Le Gouvernement du Québec a adapté le cadre mondial de la biodiversité à la réalité de ses défis et particularités territoriales. Voici les grands axes et les cibles que contiendra la future politique cadre en matière de biodiversité et sur lesquels porte la consultation.

## Axe 1 : Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

Cible 1 : Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques

Cible 2 : Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires

Cible 3 : Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec

Cible 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables et faire progresser leur rétablissement au Québec

Cible 5 : Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

## Axe 2 : Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

Cible 6 : Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés

Cible 7 : Assurer la durabilité de la foresterie

Cible 8 : Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité



## Axe 3 : Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

Cible 9 : Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État

Cible 10 : Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité

Cible 11 : Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources

Cible 12 : Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité

## Axe 4 : Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

Cible 13 : Améliorer le partage de connaissance, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité

Cible 14 : Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité



# Tournée régionale

(rencontres préparatoires)

- 9 août : Conseil de la nation Atikamekw (2 pers.)
- 22 août : conseil municipal de Saint-Mathieu-du-Parc (10 pers.)
- 7 sept. : table des mairesses et maires de la MRC de Maskinongé (20 pers.)
- 13 sept. : table des mairesses et maires de la MRC des Chenaux (12 pers.)
- 2 oct. : conseil municipal de la Ville de Shawinigan (13 pers.)
- 3 oct. : conseil municipal de l'Agglomération de La Tuque (9 pers.)
- 6 oct. : ministre responsable de la Mauricie, Jean Boulet (2 pers.)
- 17 oct. : conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières (20 pers.)
- 18 oct. : table des mairesses et maires de la MRC de Mékinac (12 pers.)
- 19 oct. : activité d'information, sensibilisation, éducation à l'école primaire La Tortue-des-Bois (Saint-Mathieu-du-Parc) avec les classes de tous les niveaux (84 élèves)

**TOTAL : 10 rencontres**





# Programmation

## Votre RV régional pour la biodiversité

19 octobre 2023 | Saint-Mathieu-du-Parc

8 H 30 **Accueil des participants**

9 H 00 **Mot de bienvenue et présentation de la journée**

9 H 45 **La biodiversité en Mauricie et les rôles que nous pouvons jouer**

10 H 40 **Atelier 1 – Ce que nous savons**  
Réaction aux présentations et bonifications des savoirs

11 H 30 **Atelier 2 – En route vers le Plan Nature 2030**  
Bonifier la feuille de route et les mesures d'actions souhaitables en Mauricie

12 H 00 **Dîner**

13 H 00 **Atelier 2 – la suite...**

13 H 45 **Atelier 3 – Vision et priorités**  
Pour y parvenir, nos actions prioritaires en Mauricie et nos engagements

15 H 00 **Visite terrain : le projet d'aire protégée à Saint-Mathieu-du-Parc** | **Atelier et échanges : projets régionaux à imaginer**

16 H 30 **Mot de clôture et 5 à 7**



# Participation

Municipal	31
Agriculture	5
Forêt	8
Environnement	18
Conservation	10
Faune	1
Affaires et finances	9
Université	2
Santé	1
Population citoyenne	16
Élèves du primaire	84
Industriel	2
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>



# Les principaux constats

(les points consensuels des ateliers)

## 1. Éducation et sensibilisation :

L'éducation et la sensibilisation de la population sont essentielles pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité. Cela inclut des programmes d'éducation environnementale, des campagnes de sensibilisation et des formations pour les acteurs impliqués.

## 2. Collaboration et participation :

La collaboration et la participation de tous les acteurs concernés sont cruciales. Cela inclut les gouvernements, les municipalités, les organisations non gouvernementales, les industries, les citoyens, et les communautés autochtones. La participation des communautés autochtones est particulièrement importante, car elles ont une connaissance et une expérience précieuses en matière de conservation de la biodiversité.

## 3. Réglementation et législation :

La mise en place et l'application de réglementations et de législations sont nécessaires pour protéger la biodiversité. Cela inclut des réglementations sur l'aménagement du territoire, la gestion des espèces menacées, et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

## 4. Financement et incitatifs :

Le financement et les incitatifs financiers sont nécessaires pour soutenir les initiatives de conservation de la biodiversité. Cela inclut des subventions pour les pratiques durables, des incitatifs financiers pour les entreprises qui agissent en faveur de la biodiversité, et des fonds pour les projets de conservation.

## 5. Gestion durable des ressources :

La gestion durable des ressources est essentielle pour la conservation de la biodiversité. Cela inclut la gestion durable de l'agriculture, de la foresterie, et des pêches, ainsi que la réduction de la pollution et du gaspillage des ressources.

## 6. Adaptabilité et flexibilité :

L'adaptabilité et la flexibilité sont nécessaires pour faire face aux défis de la conservation de la biodiversité. Cela inclut l'adaptabilité des méthodes de gestion et des réglementations, ainsi que la flexibilité pour s'adapter aux besoins des différentes communautés et acteurs impliqués.



## 7. Recherche et connaissances :

La recherche et les connaissances sont essentielles pour informer les actions de conservation de la biodiversité. Cela inclut la recherche sur les espèces menacées, les écosystèmes, et les méthodes de conservation, ainsi que le partage de connaissances entre les différents acteurs impliqués.

**En conclusion**, la conservation de la biodiversité nécessite une approche holistique qui inclut l'éducation, la collaboration, la réglementation, le financement, la gestion durable des ressources, l'adaptabilité, et la recherche.



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 1 :</p> <p><b>Aménager le territoire</b> en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déterminer les grandes lignes directrices pour la Mauricie et les décliner selon des échelles d'intervention réalistes</li><li>• Mettre en place des comités indépendants consultatifs/décisionnels.</li><li>• Réglementer des superficies d'espaces vierges en tenant compte de la topographie</li><li>• Intégrer les milieux naturels dans l'aménagement et considérer leurs bénéfices économiques en internalisant les services écosystémiques</li><li>• Donner des statuts légaux à des milieux/espèces</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Budget de mise en œuvre.</li><li>• Sensibilisation et acceptabilité sociale</li><li>• Lourdeur administrative et sur-planification</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes, municipalités, gouvernement, société civile, autochtones, communautés, ministères</li><li>• Population citoyenne, promoteurs immobiliers et commerciaux, intervenants du milieu, industries</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Approche en réseau de connectivité écologique (corridors naturels)</li><li>• Éducation populaire pour les enfants et les jeunes.</li><li>• Avoir des modérateurs et des experts conseils</li></ul>





# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 2 :</p> <p>Amorcer la <b>restauration de 30 % des écosystèmes</b> dégradés prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appliquer les plans d'action des PRMHH et dépenser les montants versés au programme de restauration des milieux humides adéquatement</li><li>• Meilleur encadrement pour la gestion des bandes riveraines dans le milieu agricole et forestier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Difficulté de faire respecter les réglementations provinciales à l'échelle municipale</li><li>• Le manque de souplesse de la réglementation pour la mise en place des programmes de restauration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes de bassin versant, comités ZIP, Écomuseum, autres organismes de conservation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Priorisation des actions de conservation</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 3 :</p> <p><b>Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'aires protégées et conservation des aires forestières</li><li>• Sensibilisation de la population aux bienfaits des aires protégées</li><li>• Utiliser les PRMHH pour guider la prise de décision sur les milieux à haute valeur écologique</li><li>• Prioriser les corridors écologiques qui relient les noyaux de conservation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Atteindre un consensus sur la localisation des aires protégées et des usages permis</li><li>• Pression économique et conflit d'usage</li><li>• Développement attendu avec l'implantation de la zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique (Shawinigan, Trois-Rivières, Bécancour)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisme de conservation, municipalités, citoyens, producteurs agricoles, promoteurs de nouveaux quartiers résidentiels et pôles commerciaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Considérer les accès à la nature en milieu habité</li><li>• Respecter la capacité de support des écosystèmes selon les fonctions écologiques les plus importantes pour chaque milieu</li></ul>

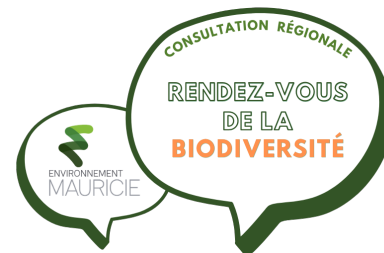


# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 4 :</p> <p>Protéger les <b>espèces menacées ou vulnérables</b> et faire progresser leur <b>rétablissement</b> au Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre les plans de rétablissement des espèces à statut précaire</li><li>• Acquérir plus de connaissances sur les espèces menacées et leurs habitats</li><li>• Identifier le coordonnateur de démarches et des porteurs d'actions.</li><li>• Suivre et mesurer les progrès, reculs ou maintien observés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Limites dans le contrôle des actions en terres privées</li><li>• Région forestière ayant une industrie très présente qui craint les contraintes supplémentaires</li><li>• Convaincre la population et les spécialistes de l'importance de protéger les espèces menacées</li><li>• Déficit dans la compréhension des fonctions écosystémiques des espèces</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Population, spécialistes, gouvernements, fondations à vocation environnementale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir les espèces emblématiques de la région</li><li>• Soutenir financièrement la recherche</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 1 - Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 5 :</p> <p>Éviter l'introduction d'<b>espèces exotiques envahissantes</b> et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cibler les zones les plus importantes pour la biodiversité et faciliter les autorisations pour les interventions</li><li>• Réglementation des travaux publics et lavage obligatoire des embarcations nautiques</li><li>• S'appuyer sur l'expérience des régions qui vivent des situations qui ne sont pas encore arrivées en Mauricie pour agir en prévention</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaissance qu'il y a un problème</li><li>• Proposer des messages et des actions cohérents avec les autres besoins et priorités locaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Domaine de l'horticulture, agence d'inspection des aliments, ministères, employés municipaux, associations de propriétaires riverains</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les employés municipaux à reconnaître les espèces envahissantes</li><li>• Avoir des outils d'intervention adéquats et efficaces</li></ul>

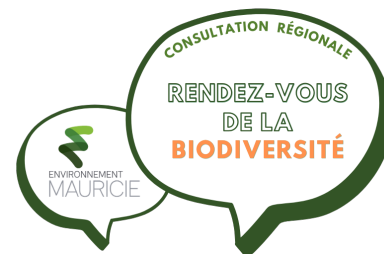


# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 2 - Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 6 :</p> <p>Assurer la durabilité de l'<b>agriculture</b> et de l'<b>aquaculture</b>, et réduire les risques de pollution affiliés</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation et application de la réglementation existante</li><li>• Subventionner les pratiques agricoles durables et compenser les pertes de superficie</li><li>• Éviter l'étalement urbain sur les terres agricoles et planifier un aménagement du territoire durable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Changements climatiques</li><li>• Taux d'intérêt, pénurie de main-d'œuvre et pression économique liée au développement</li><li>• Mieux soutenir les agriculteurs pour contrer la perte des terres agricoles due au développement immobilier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouvernement, municipalités, producteurs agricoles, citoyens, organisations gouvernementales et économiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Devenir un chef et établir des cibles mesurables avec un plan d'action</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 2 - Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<b>Cible 7 :</b>  <b>Assurer la durabilité de la foresterie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter la monoculture, faire de la sensibilisation aux bonnes pratiques et suivre les obligations des certifications forestières</li><li>• Subventionner les pratiques durables</li><li>• Favoriser le reboisement diversifié avec des essences adaptées au climat du futur</li><li>• Mettre en valeur l'économie des produits forestiers non-ligneux (champignons, acériculture)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion du réseau routier, gestion des terrains privés vs publics, et espèces exotiques envahissantes</li><li>• Améliorer l'acceptabilité sociale et changer les perceptions et les façons de faire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gouvernement, municipalités, producteurs forestiers, population citoyenne, organismes forestiers et économiques, syndicats des producteurs de bois des forêts privées et industrie forestière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Regrouper les forêts publiques et privées dans une approche globale et inclure les communautés autochtones</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 2 - Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 8 :</p> <p>Assurer la gestion et l'<b>utilisation durable</b> de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion responsable des eaux usées, subvention des pratiques durables et intégration de l'approche "Une seule santé"</li><li>• Assurer l'accessibilité aux milieux naturels pour tous</li><li>• Encadrer la fréquentation des sentiers très populaire pour réduire les dommages causés par le fort achalandage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique vs biodiversité, impact des changements climatiques et conflits des usages</li><li>• Éduquer la population dès le primaire</li><li>• Assurer des corridors de biodiversité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tout le monde impliqué dans la gestion et l'utilisation de la biodiversité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ajuster les permis/quotas selon la capacité de support du milieu</li><li>• Assurer une meilleure gestion des matières résiduelles dans le respect de la hiérarchie des 3RV avec un grand accent sur la réduction à la source de l'exploitation des ressources</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

AXE 3 - Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 9 :</p> <p>Bonifier l'intégration de la biodiversité à la <b>gouvernance de l'État</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Harmoniser les outils et des plans d'aménagement ou d'action</li><li>• Améliorer l'offre de formations et le partage d'information pour les acteurs concernés</li><li>• Meilleure collaboration entre les ministères et les municipalités</li><li>• Incitatifs financiers pour favoriser la récupération des produits encore bons</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Énorme volume de données à gérer</li><li>• Définition des rôles et actions réelles quant aux responsabilités à assumer</li><li>• Harmonisation de la réglementation</li><li>• Réactions négatives des gens réfractaires aux changements</li><li>• Source de financement pour les municipalités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les municipalités, les OBV, la population, le gouvernement et les promoteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La cible doit être chiffrée et les objectifs plus clairs</li></ul>





# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

AXE 3 - Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 10 :</p> <p>Amener les grandes <b>entreprises</b> et le <b>secteur financier</b> à agir en faveur de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éco-conditionnalité, programmes d'incitatifs positifs et écofiscalité pour encourager les entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité</li><li>• Faire connaître les programmes existants des institutions financières</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Changements législatifs, finances/budget et ressources humaines</li><li>• Risques d'écoblanchiment</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les compagnies d'assurances, le gouvernement, les investisseurs, les consommateurs, et les associations/lobbyistes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financer la transition socio-écologique</li><li>• Éduquer la population et développer son sens critique pour des choix responsables</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

AXE 3 - Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 11 :</p> <p>Améliorer les choix de <b>consommation</b>, réduire la pollution et le gaspillage des ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les consommateurs, améliorer la traçabilité et les labels de conservation, et bannir les objets à usage unique</li><li>• Renforcer les programmes éducatifs et offrir des incitatifs pour encourager les bonnes pratiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Législation, éducation sur les bénéfices, et amélioration de la gestion des déchets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éco Entreprise Québec, le gouvernement du Québec, les consommateurs et les donneurs d'ordre publics et privés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesures dissuasives à la surconsommation</li></ul>

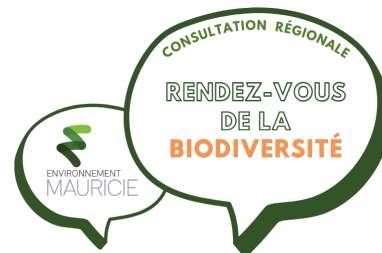


# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

AXE 3 - Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 12 :</p> <p>Mobiliser et réorienter le <b>financement privé</b> en faveur de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un Fonds pour les projets liés à la conservation de la biodiversité</li><li>• Offrir des incitatifs pour encourager les entreprises à agir en faveur de la biodiversité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conduire le changement comportemental et culturel</li><li>• Faire connaître les certifications crédibles et efficaces</li><li>• Encadrer et sévir contre l'écoblanchiment</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les entreprises, les écoles, la population et les politiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éducation sur les nouvelles façons de faire et formation des futurs entrepreneurs</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 4 - Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 13 :</p> <p>Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour <b>mobiliser l'ensemble de la société</b> pour la conservation de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programmes de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, recherche active participative, et comités consultatifs intersectoriels</li><li>• Améliorer l'accès à la forêt</li><li>• Utiliser les parcs comme lieux propices aux apprentissages sur la biodiversité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître les besoins des différents comités, désinformation et résistance aux changements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donneurs d'ordre et fournisseurs, organisations municipales, minorités de la société civile et enfants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Normer l'obligation de bonnes pratiques commerciales et développer des seuils d'accès aux marchés avec certification et systèmes de reconnaissance de qualifications</li></ul>



# Comment atteindre les objectifs et les cibles ?

(synthèse des résultats par axe)

## AXE 4 - Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité

	CE QUI PEUT ÊTRE FAIT OU MIS EN PLACE	QUELS SERONT LES DÉFIS?	QUI DEVRA PARTICIPER?	BONIFICATION DE LA CIBLE ET AUTRES INFORMATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE
<p>Cible 14 :</p> <p>Soutenir le <b>leadership</b> et les <b>initiatives autochtones</b> en matière de conservation de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre les valeurs et les réalités des communautés autochtones, s'harmoniser et innover les manières d'être et de faire auprès d'elles</li><li>• Aller vers les communautés, établir des liens de confiance et maximiser les occasions d'impliquer les communautés autochtones</li><li>• Tenir réellement compte de leur expérience et point de vue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaucoup de méfiance, besoin de volonté politique robuste à long terme et besoin de flexibilité dans la bureaucratie</li><li>• Juridiction (paliers de gouvernement) et voies de communication communes</li><li>• Négociations historiques toujours en cours, consultations en parallèle de la société civile ce qui réduit les occasions de partage de leurs points de vue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les aînés et les jeunes des communautés autochtones, les élus autochtones et la société civile autochtone.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les communautés autochtones doivent être incluses dans toutes les étapes de la démarche, de la rédaction à la mise en œuvre</li></ul>





# Notre vision régionale

*En 2030, la Mauricie est reconnue comme un modèle de **cohabitation harmonieuse avec la nature**.*

*Sa biodiversité est **notre fierté commune**, un **patrimoine vivant** qui enrichit notre quotidien.*

*Ici, collectivités, gouvernements et entreprises prospèrent de concert, unis par un **engagement profond** pour la protection et la valorisation de nos **espaces naturels**.*



CONSULTATION RÉGIONALE

RENDEZ-VOUS  
DE LA  
**BIODIVERSITÉ**



ENVIRONNEMENT  
MAURICIE